

Code Natura 2000 : A 275

Tarier des prés

Carte d'identité

Nom scientifique : *Saxicola rubetra*

Classification : oiseau, passereau

Taille : 12-13 cm

Poids : 16 à 24 g

Présence en Wallonie : mi-avril à octobre (niche de début mai à fin juillet)

Nid : au sol, à l'abris de plantes retombantes

Nombre d'œufs : 5 à 6

Nombre de nidification : 1 à 2 par an

Hivernage : Afrique, au-delà du Sahara

Alimentation : insectes de taille moyenne

Protection : maintien du bocage, fauches très tardives, maintien de la diversité floristique des prés de fauche



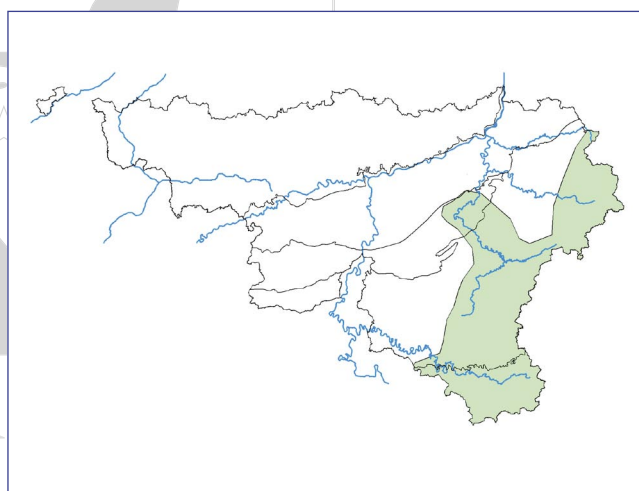
© G. Rasson

Identifier

Nous sommes au début du mois de juin et certaines prairies ne sont pas encore fauchées dans ce fond de vallée. Elles ont été mises en réserve pour leur richesse biologique : flore, papillons et oiseaux protégés y foisonnent. Une grande partie de la prairie est d'ailleurs couverte de bistorte dont les fleurs roses colorent le paysage et attirent un grand nombre d'insectes. Perché sur une ombellifère, un petit oiseau aux tons bruns, noirs, oranges et blancs guette son territoire et toute proie qui y passerait. Le sourcil blanc bien marqué, les joues brun foncé, la moustache blanche et la poitrine orange identifient clairement le tarier des prés. Le dos et le croupion sont bruns tachetés de noir et la queue est noire au bout avec le dessus des côtés blanc. La femelle et les jeunes ont les mêmes couleurs mais sont nettement plus pâles. Les jeunes ont en plus quelques taches noires sur la poitrine.

Observer

Le tarier des prés niche dans tous les pays d'Europe. Il est en diminution dans la plupart d'entre eux. En Wallonie, le déclin est très marqué depuis les années '60 où, à l'époque, les effectifs se comptaient en plusieurs milliers de couples. Actuellement, il y a entre 230 et 320 couples localisés dans les Cantons de l'Est, le sud de l'Ardenne et la Lorraine. Les noyaux de population sont assez éloignés et il y a de plus en plus de sites abandonnés en limite de ces noyaux. En migration, on contacte davantage l'espèce car les populations nordiques restent importantes.



Le tarier des prés a un territoire qui s'étend sur 10 à 40 hectares selon la richesse biologique. Il est composé essentiellement de prairies humides de fauche, ayant une diversité de plantes élevée et accueillant beaucoup d'insectes. Ces prairies doivent être fauchées très tardivement ou pâturées de manière très extensive au printemps. La présence de perchoirs pour favoriser la chasse est indispensable : piquets de clôture, buissons, grandes ombellifères...

Les prairies alluviales dans les fonds de vallée sont particulièrement favorables pour l'espèce. On la rencontre aussi dans les prairies abandonnées (avec des bistortes et des reines des prés) et certaines prairies plus sèches de fauche.



© R. Dumoulin

Le régime alimentaire du tavier est composé d'insectes de taille moyenne qui sont attrapés en vol ou dans la végétation depuis un perchoir. Les criquets, les sauterelles, les papillons, les libellules et les coléoptères sont les proies les plus souvent capturées.

Protéger

L'habitat du tavier des prés correspond à des habitats gérés de manière extensive. Pour des raisons économiques, beaucoup d'agriculteurs ont dû intensifier leurs prairies de fauche, les convertir en culture ou en plantation de sapins de Noël. Les fauches sont plus précoces, les parcelles humides sont drainées et les amendements entraînent une diminution de la diversité floristique. Tous ces facteurs ont réduit drastiquement les sites intéressants pour le tavier des prés en Wallonie. Couplé à une désertification croissante des sites d'hivernage en Afrique, on comprend que le tavier des prés soit en voie d'extinction chez nous.

Diverses mesures peuvent être mises en place pour sauvegarder les tavieres des prés restant en Wallonie. Elles consistent essentiellement à préserver et développer son habitat. Pour ce faire, il est important de suivre les mesures proposées ci-dessous.

L'agriculteur veillera à maintenir les prairies humides et les milieux marécageux, surtout en fond de val-

lée. On évitera donc de les convertir en culture ou en plantation de sapins de Noël. On veillera aussi à lutter contre l'envahissement naturel par les buissons. Un débroussaillage (après le 15 août), du pâturage extensif (0,5 UGB/ha au printemps) ou des fauchages très tardifs sont des méthodes favorables au tavier des prés. Les prairies ne devraient être fauchées qu'une fois par an après le 25 juin. Le regain pourrait être pâturé de manière extensive (maximum 1 UGB/ha) par après, sans apport de fourrage ni de concentrés. Le caractère humide des parcelles pourrait être accentué en réalisant quelques travaux bien ciblés sur les fossés ou en laissant les crues inonder les prairies. Les produits phytosanitaires, les insecticides, les engrais et les amendements ne devraient pas être utilisés là où nichent des tavieres des prés. De même, le sursemis n'est pas conseillé sauf s'il apporte une réelle diversification floristique. Les perchoirs seront laissés en place (arbustes, ronciers, ombellifères ou piquets).

Les communes devraient aussi appliquer le régime du fauchage tardif le long des routes et des chemins partout où cela est compatible avec la sécurité routière.

Enfin, on essayera de reconstituer des réseaux d'habitats favorables entre les différents noyaux de population afin de favoriser le brassage génétique. On concentrera les efforts sur les zones où le tavier des prés a disparu récemment et dans les parcelles où des séjours sont constatés lors du passage migratoire.

ÉDITÉ PAR LA DGARNE/DNF - DISPONIBLE SUR : NATURA2000.WALLONIE.BE



Fiche rédigée sur base des dossiers scientifiques réalisés par le DEMNA, la FUSAGx, l'UCL et l'ULg (<http://biodiversite.wallonie.be>) et avec la collaboration de Natagora

